

# FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

## SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 36/09

1



**Les baisses d'impôt supplémentaires promises aux entreprises l'an prochain**

Laurence Parisot

- Suppression de la taxe professionnelle**  
6 milliards d'euros au titre de la fin de la TP sur les équipements et biens mobiliers
- 4 milliards d'euros au titre des dégrèvements (ex. : plafond selon la valeur ajoutée au titre de 2008, etc.)**
- Suppression de l'impôt forfaitaire annuel**  
714 millions d'euros
- Baisse de la TVA dans la restauration**  
1,2 milliard d'euros

Les Echos \* / Source : \* Les Echos \* / Photo : RÉA

1. Vinci : légère baisse des profits, entrée au capital d'un qatari
2. La prime à la casse française pourrait être prolongée
3. Chômage : la réforme a déjà permis d'indemniser 25.000 précaires de plus
4. Mutuelle des salariés licenciés : les entreprises peinent à appliquer l'accord
5. Papeterie : l'exportation tire l'activité de l'entreprise familiale Viquel
6. Vinci et Eiffage voient leurs résultats semestriels s'effondrer
7. Vinci : le marché salue les résultats et l'évolution du capital
8. Eiffage: Prix continuent de baisser dans le BTP, routes
9. Retraite des mères : FO contre tout "recul au nom de l'égalité" homme-femmes
10. Vienne : Delipapier va créer 210 emplois près de Châtellerault
11. Plus de 3 millions de foyers échappent exceptionnellement à l'impôt cette année
12. Le patronat fait sa rentrée dans un contexte fiscal favorable
13. Proposition d'extension de l'aide à l'acquisition d'une mutuelle
14. Vinci n'obtiendra pas de prolongation de la durée de ses concessions
15. Les résultats du groupe Eiffage déçoivent le marché
16. Qui perd gagne
17. Retraites des mères : solution en vue
18. Rémunération des dirigeants : le gouvernement privilégie l'encadrement des bonus
19. Retraites des mères : les partenaires sociaux esquissent une solution
20. Les différents scénarios envisagés par la CNAV
21. Rémunération des dirigeants : le gouvernement privilégie l'encadrement des bonus
22. Les tonneliers français redoutent une contraction du marché
23. Mailly refuse une mobilisation unitaire le 7 octobre
24. Chômage : nouvelle hausse malgré la flambée de l'activité partielle
25. Grand emprunt : la CGT refuse de participer à la concertation

### **Vinci : légère baisse des profits, entrée au capital d'un qatari**

Le géant français du BTP et des concessions a dégagé un bénéfice net de 690 millions d'euros au cours des six premiers mois de l'année, un chiffre en baisse de 6% sur un an. Le chiffre d'affaires dans le BTP devrait reculer de 6 à 7% cette année. Le groupe se dote d'un grand actionnaire venu du Qatar.

Le géant français du BTP et des concessions *Vinci* a accusé au premier semestre 2009 une baisse de 5,8% de ses profits, passés de 733 à 690 millions d'euros. Le résultat opérationnel sur l'activité a pour sa part reculé de 7,1% sur la période, tombant à 1,36 milliard d'euros. Quant au chiffre d'affaires, déjà publié, il s'est élevé à 15,4 milliards d'euros sur les six premiers mois de l'année, soit un repli de 3,5% sur un an.

"Dans un contexte économique difficile, les entreprises du groupe *Vinci* ont réalisé une bonne performance d'ensemble au premier semestre 2009. Elle se traduit par une baisse limitée de l'activité et du résultat net, conséquence du rebond du trafic observé sur les autoroutes françaises et de la bonne résistance des marges opérationnelles dans le contracting", a indiqué ce lundi soir le groupe de BTP et de concessions.

Par métier, le pôle contracting a dégagé 302 millions d'euros de profits sur le semestre, soit une chute de 16,6% par rapport à l'an passé. Son chiffre d'affaires s'est replié de 5,9% à 12,9 milliards d'euros. L'activité concessions a contribué à hauteur de 340 millions d'euros aux résultats du groupe, contre 345 millions l'an passé. Mais cela représente une progression de 9,3% à base comparable, alors que le chiffre d'affaires de cette division a augmenté de 0,5% sur la période, à 2,3 milliards d'euros.

Côté perspectives, *Vinci* "anticipe pour 2009 une légère augmentation des recettes de ses filiales autoroutières et une contraction de l'ordre de 6 à 7 % du chiffre d'affaires de ses activités de contracting, pour lesquels la priorité reste donnée à la protection des marges par rapport au maintien des volumes." L'activité contracting représente près de 85% des revenus.

Par ailleurs, le groupe annonce l'entrée au capital du groupe qatari Diar. Il devrait devenir le premier actionnaire du groupe après les fonds des salariés qui possèdent 8,2% du tour de table. Il cède le groupe d'ingénierie Cegelec à *Vinci* et en échange devrait détenir 3% à 5% du capital à terme dans le cadre d'un accord de stabilisation du capital. Le géant français du BTP et des concessions indique que cette acquisition de Cegelec augmentera le chiffre d'affaires du groupe d'environ trois milliards d'euros et sera profitable à son bénéfice par action - donc relative - dès l'an prochain.

### **La prime à la casse française pourrait être prolongée**

Le dispositif qui soutient l'industrie automobile depuis neuf mois sera "probablement" prolongé, selon le ministre du Budget Eric Woerth. Il était prévu qu'il prenne fin avant 2010, mais un arrêt "en douceur" semble privilégié.

Interrogé sur l'avenir de la prime à la casse sur RMC et BFM-TV, Eric Woerth, ministre du Budget, a estimé qu'elle sera "probablement prolongée". Cette annonce va dans le sens des déclarations de son collègue à la Relance, Patrick Devedjian, qui confirmait vendredi que le gouvernement réfléchit à une "sortie en douceur" du dispositif.

Mise en place en décembre dernier, la prime à la casse accorde une prime de 1.000 euros pour tout achat d'un véhicule émettant moins de 160 grammes de CO2. Théoriquement, sa fin était prévue pour décembre 2009.

Le dispositif a permis l'achat de 330.000 véhicules en France depuis son lancement. Il a sans aucun doute soutenu l'industrie automobile, un des premiers employeurs de l'Hexagone.

Pas étonnant que des voix se soient élevées contre son arrêt brutal il y a quelques semaines. Beaucoup craignent une lourde chute des immatriculations si cela venait à être le cas. Mais déjà en juillet, la notion d'arrêt "progressif" avait été évoquée par Christian Estrosi, ministre de l'Industrie.

Les échos 1 septembre 2009

### **Chômage : la réforme a déjà permis d'indemniser 25.000 précaires de plus**

Depuis avril, la réforme de l'assurance-chômage a ouvert des droits à des personnes justifiant de quatre mois d'activité dans les vingt-huit derniers mois, contre six mois auparavant.



Lors de la négociation mouvementée de la réforme de l'Unedic, à la fin de 2008, la polémique avait enflé sur le nombre de chômeurs supplémentaires auxquels elle permettrait de verser des allocations. Le service statistique de Pôle emploi vient d'apporter une première réponse à la question : entre le 1 avril, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention, et le 30 juin, 25.600 personnes qui se sont inscrites au chômage et ont été indemnisées justifiaient de moins de six mois d'activité dans les vingt-huit derniers mois. Elles n'auraient pas pu être indemnisées par l'assurance-chômage dans l'ancien système, alors que le nouveau ouvre des droits dès quatre mois de travail salarié.

On ne peut pas dire que le patronat avait été totalement ravi de la mesure à l'époque où elle avait été négociée : concentré sur son objectif d'obtenir une baisse des cotisations - devenue purement hypothétique -, il avait exigé de limiter ce droit à une fois par an.

Mais il avait dû prendre acte de l'impossibilité juridique d'une telle limitation au moment de la validation de l'accord d'assurance-chômage par les pouvoirs publics.

### **Satisfaction de la CFDT**

Défendant désormais les vertus du texte, le Medef se félicite, aujourd'hui, que quelque 100.000 chômeurs de plus soient ainsi pris en charge par le nouveau système sur douze mois. Même si cette extrapolation de la tendance constatée au deuxième trimestre sur un an reste à confirmer, compte tenu du ralentissement des inscriptions au chômage pour emploi précaire.

La CFDT peut pour sa part être satisfaite. Seul syndicat à avoir signé l'accord Unedic, la centrale de François Chérèque voit là confirmée l'extension de la sphère de l'indemnisation chômage qui avait motivé son paraphe contesté par les autres syndicats.

Les statistiques de Pôle emploi doivent cependant être prises avec précaution car elles ne traduisent qu'une partie des conséquences de la réforme. En effet, si elle a créé des droits pour les plus précaires, elle a aussi réduit ceux d'autres demandeurs d'emploi. Dans l'ancien système, certaines filières d'indemnisation donnaient droit à plus d'un jour d'indemnisation par jour cotisé, principe qui s'applique aujourd'hui. Mais il faudra attendre la fin de l'année pour commencer à mesurer un tel impact.

### **Mutuelle des salariés licenciés : les entreprises peinent à appliquer l'accord**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les salariés licenciés peuvent continuer à bénéficier de leur couverture santé et prévoyance pendant neuf mois.

C'est l'un des devoirs de vacances auxquels se sont astreints les DRH pendant l'été : se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions prévoyant que les salariés licenciés continuent de bénéficier pendant neuf mois au maximum des garanties santé et prévoyance qui étaient les leurs auparavant. Si cette « portabilité » s'impose - sauf renonciation notifiée par le salarié -, elle nécessite de la part de l'employeur de s'adapter en un temps record puisque, en théorie, les entreprises doivent informer leurs salariés des dispositions applicables depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier. « *De quoi s'arracher les cheveux en pleine pause estivale et alors qu'il est quasi impossible de pouvoir organiser une réunion avant la rentrée avec notre assureur, et donc d'anticiper ce que cela nous coûtera* », tempête Eric Desemble, responsable ressources humaines d'une PME du nord de la France.

### **Deux solutions de financement**

C'est la question du mode de financement qui inquiète le plus. L'accord interprofessionnel signé par les partenaires sociaux avant l'été prévoit deux possibilités au libre choix de l'entreprise. La plupart d'entre elles ont privilégié la première solution, à savoir demander au salarié de continuer à payer le montant de ses cotisations. En contrepartie de quoi l'employeur continue de cotiser. Généralement, le salarié s'acquitte de sa cotisation en une seule fois, au moment de son départ de l'entreprise et du paiement de son solde de tout compte. C'est la solution retenue par exemple par le Crédit du Nord et par AXA. A la fois pour des raisons de facilité, mais aussi pour éviter les abus de certains salariés indélicats.

« *C'est le seul moyen, non pas de savoir si le salarié est encore inscrit à Pôle emploi, mais au contraire de savoir s'il en est sorti... afin qu'il revienne pour obtenir le remboursement du reliquat* », souligne Mathieu Durand, responsable des ressources humaines du Groupe Michel, l'un des premiers distributeurs automobiles de Charente-Maritime. Mais ce n'est pas forcément la solution la plus simple. « *C'est un peu le serpent qui se mord la queue puisque, le plus souvent pour bénéficier des allocations chômage, le salarié doit présenter son solde de tout compte. Il n'est donc pas en possession de l'attestation de l'assurance-chômage qu'il est censé nous fournir pour bénéficier de la portabilité* », explique René André, de la société de plasturgie Eriva.

Certaines entreprises, plus rares, sont tentées par l'autre solution prévue par les textes, celle de la mutualisation du financement de cette protection sociale. Ironie de la situation, alors que les syndicats avaient souhaité privilégier cette solution, c'est souvent celle qui semble la moins bien acceptée, y compris par les représentants des salariés. Ainsi, chez Eurodisney, seule la CFDT a signé, courant juillet, l'avenant prévoyant une mutualisation du financement. Il est vrai que cela implique soit une hausse des cotisations des salariés en activité, soit l'amputation de certains budgets tels que ceux des comités d'entreprise. « *Il n'est pas toujours facile de proposer aux salariés de préfinancer les conséquences des futurs licenciements prononcés par l'employeur* », relève l'avocat Gilles Briens

### **Papeterie : l'exportation tire l'activité de l'entreprise familiale Viquel**

Dans un contexte de forte pression sur le prix des fournitures scolaires, le fabricant d'articles de classement en polypropylène et de cartables parvient à limiter la baisse de son chiffre d'affaires, particulièrement à l'exportation.

Inventeur du protège-cahier, le fabricant d'articles de classement en polypropylène et de maroquinerie scolaire Viquel devrait terminer l'année sur un chiffre d'affaires de l'ordre de 28 millions d'euros, en baisse de 5 à 7 % sur celui de 2008. Le résultat, en retrait de 4 à 5 %, restera positif, selon Gérard Viquel, président-directeur général de l'entreprise 100 % familiale. Cela d'autant que l'exportation, qui représente 35 % du chiffre d'affaires, ne recule que de 2 %. « *La baisse du chiffre d'affaires s'explique par celle des prix, car les volumes restent importants* », souligne le dirigeant, qui fait état de 550 commandes au 25 août, contre 498 un an plus tôt.

« *Nous devons être extrêmement prudents, les consommateurs n'ont plus d'argent et font très attention aux achats pour la rentrée scolaire. Les prix sont donc très bas et nous ne faisons aucune marge sur les essentiels, ces produits destinés à aider les familles à équiper leurs enfants* », poursuit Gérard Viquel.

L'entreprise, qui écoule 55 % de sa production dans la grande distribution, avec laquelle elle entretient d'étroites relations depuis ses débuts, tient bon en se gardant de toute politique de volume et en surveillant ses marges. Mais, surtout, elle innove en consacrant 5 % de son chiffre d'affaires à la recherche et à la création. Le fait de fabriquer 65 % de ses articles en France est aussi un argument à nouveau recherché par les distributeurs. Le reste de la production, essentiellement les sacs, cartables et trousse, est sous-traité en Chine.

Mais, là encore, à soixante ans cette année, le spécialiste des articles estampillés Disney est de plus en plus prudent dans le choix des licences. Pour le prochain exercice, l'entreprise, qui emploie 165 salariés répartis entre son siège de Colombes (Hauts-de-Seine) et trois implantations industrielles dans l'Aisne, mise sur de nouveaux produits et de nouvelles licences. La modernisation de son parc de machines, pour un montant non encore arrêté, devrait aussi l'aider à faire face à l'augmentation des matières premières.

Le Moniteur 31 août 2009

### **Vinci et Eiffage voient leurs résultats semestriels s'effondrer**

Eiffage a enregistré une chute de son bénéfice net semestriel à 50 millions d'euros contre 140 millions l'an dernier sur la même période. Quant à Vinci, il a annoncé un bénéfice net en baisse de 5,8% à 690 millions d'euros pour le premier semestre et prévoit une baisse de 6 à 7% de son chiffre d'affaires annuel dans le BTP.

Eiffage subit directement les effets du ralentissement généralisé de l'économie comme en témoigne la baisse de son chiffre d'affaires semestriel à 6,508 milliards d'euros, en retrait de 0,2% sur un an et la révision à la baisse de l'activité sur l'ensemble de l'année.

Dans son communiqué publié lundi 31 août, le groupe explique cette révision à la baisse par l'importance de la crise dans le secteur industriel, important client de plusieurs de ses filiales, ainsi que par des "conditions difficiles" en Espagne et Europe centrale.

Le groupe a revu à la baisse la prévision du chiffre d'affaires pour 2009 à 13,4 milliards d'euros contre 13,7 milliards anticipés en février 2009. Pour autant, le groupe souligne que son carnet de commandes a progressé en un an à 10,3 milliards d'euros soit 11 mois d'activité.

Le groupe de BTP précise dans son communiqué que sur le premier semestre 2008 le résultat net incluait 21 millions d'euros de plus-value nette de cession des immeubles d'exploitation.

7

Sur les six premiers mois de l'année, le résultat opérationnel courant s'est établi à 423 millions d'euros contre 468 millions d'euros au premier semestre 2008 soit un recul de 9,6%. Ceci "reflète le durcissement des conditions économiques rencontrées particulièrement dans les travaux dont la marge recule de 2,7% à 2,3%", indique le communiqué.

Concernant sa situation financière Eiffage souligne disposer d'une trésorerie de 438 millions et des lignes non tirées représentant 700 millions d'euros ce qui lui donne les moyens nécessaires pour financer sa stratégie de développement dans les concessions et PPP (partenariat-public-privé) en France et en Europe.

#### **Vinci: la construction coince**

Malgré un "contexte difficile", Vinci se félicite d'une "baisse limitée de l'activité et du résultat net", grâce notamment au "rebond observé sur les autoroutes françaises". Le rebond déjà observé au 2e trimestre sur la fréquentation du réseau autoroutier s'est "confirmé durant l'été". Par métier, le résultat opérationnel du BTP montre cependant un recul de 15% au premier semestre et celui des concessions une baisse moindre de 5%.

Le carnet de commandes est évalué à 22,7 milliards d'euros au 30 juin (+6%), il bénéficie "encore peu des plans de relance" et traduit "à la fois la diversification des activités du groupe et son bon positionnement sur le marché des infrastructures et des équipements complexes, particulièrement à l'international".

Pour 2009, Vinci anticipe "une légère augmentation des recettes de ses filiales autoroutières et une contraction de l'ordre de 6 à 7% du chiffre d'affaires" de ses activités de BTP.

En juillet, Vinci avait annoncé un chiffre d'affaires en baisse de 3,2% au premier semestre, à 15,2 milliards d'euros, et maintenu "les objectifs annoncés en mars, à savoir une stabilisation du chiffre d'affaires des concessions autoroutières françaises et un recul limité du chiffre d'affaires des métiers construction, routes et services à l'énergie".

La tribune 1 septembre 2009

#### **Vinci : le marché salue les résultats et l'évolution du capital**

L'action du géant français du BTP et des concessions gagne plus de 2% ce mardi. Il a dégagé un bénéfice net de 690 millions d'euros au cours des six premiers mois de l'année, un chiffre en baisse de 6% sur un an. Le groupe se dote d'un grand actionnaire venu du Qatar.

Le titre *Vinci* progresse ce mardi de 2,12% à 38,22 euros. Le géant français du BTP et des concessions a accusé au premier semestre 2009 une baisse de 5,8% de ses profits, passés de 733 à 690 millions d'euros. Le résultat opérationnel sur l'activité a pour sa part reculé de 7,1% sur la période, tombant à 1,36 milliard d'euros. Quant au chiffre d'affaires, déjà publié, il s'est élevé à 15,4 milliards d'euros sur les six premiers mois de l'année, soit un repli de 3,5% sur un an.

"Dans un contexte économique difficile, les entreprises du groupe *Vinci* ont réalisé une bonne performance d'ensemble au premier semestre 2009. Elle se traduit par une baisse limitée de l'activité et du résultat net, conséquence du rebond du trafic observé sur les autoroutes françaises et de la bonne résistance des marges opérationnelles dans le contracting", a indiqué ce lundi soir le groupe de BTP et de concessions.

Par métier, le pôle contracting a dégagé 302 millions d'euros de profits sur le semestre, soit une chute de 16,6% par rapport à l'an passé. Son chiffre d'affaires s'est replié de 5,9% à 12,9 milliards d'euros. L'activité concessions a contribué à hauteur de 340 millions d'euros aux résultats du groupe, contre 345 millions l'an passé. Mais cela représente une progression de 9,3% à base comparable, alors que le chiffre d'affaires de cette division a augmenté de 0,5% sur la période, à 2,3 milliards d'euros.

Côté perspectives, *Vinci* "anticipe pour 2009 une légère augmentation des recettes de ses filiales autoroutières et une contraction de l'ordre de 6 à 7 % du chiffre d'affaires de ses activités de contracting, pour lesquels la priorité reste donnée à la protection des marges par rapport au maintien des volumes." L'activité contracting représente près de 85% des revenus.

Par ailleurs, le groupe annonce l'entrée au capital du groupe qatari Diar. Il devrait devenir le premier actionnaire du groupe après les fonds des salariés qui possèdent 8,2% du tour de table. Il cède le groupe d'ingénierie Cegelec à *Vinci* et en échange devrait détenir 3% à 5% du capital à terme dans le cadre d'un accord de stabilisation du capital. Le géant français du BTP et des concessions indique que cette acquisition de Cegelec augmentera le chiffre d'affaires du groupe d'environ trois milliards d'euros et sera profitable à son bénéfice par action - donc relative - dès l'an prochain.

Easy bourse 1 septembre 2009

#### **Eiffage: Prix continuent de baisser dans le BTP, routes**

PARIS (Dow Jones)--La baisse des prix sur les marchés du bâtiment et des travaux publics et des routes se poursuit et pourrait atteindre 20%, a déclaré mardi Jean-François Roverato, le président-directeur général d'Eiffage (FGR.FR).

Selon le patron du groupe de construction et de concessions, il existe actuellement une véritable guerre des prix.

Le ministre chargé de la mise en œuvre du plan de relance "Patrick Devedjian disait le 5 août dans Les Echos que la guerre des prix sur les marchés publics était un effet positif de la crise. Je ne partage pas son opinion sur le caractère positif de cette guerre des prix, mais je partage le constat sur sa réalité", a déclaré J.-F. Roverato lors d'une conférence de présentation des résultats semestriels d'Eiffage.

Boursorama 1 septembre 2009

#### **Retraite des mères : FO contre tout "recul au nom de l'égalité" homme-femmes**

Force Ouvrière n'acceptera pas que la réforme des avantages de retraite des mères du privé conduise pour les femmes à un "recul au nom de l'égalité", a déclaré mardi son secrétaire général Jean-Claude Mailly, à l'issue d'une rencontre avec le ministre du Travail Xavier Darcos.

Le ministre reçoit jusqu'à la fin de la semaine partenaires sociaux et associations familiales pour préparer une réforme de la majoration de durée d'assurance (MDA) accordée aux mères de famille du secteur privé, qui sera inscrite dans le budget 2010 de la Sécurité sociale.

La MDA permet d'attribuer aux mères de familles du privé jusqu'à deux ans de durée de cotisation par enfant, sans qu'il y ait forcément interruption d'activité après une naissance. Elle est sur la sellette juridiquement, la justice l'ayant jugée discriminatoire envers les hommes.

"Il n'y a pas question d'accepter un recul quel qu'il soit au nom de l'égalité, ou alors il faut attribuer les deux ans aux hommes aussi", a estimé M. Mailly devant la presse à la sortie d'un entretien avec M. Darcos, qui attend la fin de ses consultations pour avancer des pistes de réforme.

"On accepte le principe de dire: il y a un an accordé au titre de la maternité, c'est-à-dire à la femme, mais la deuxième année s'attribue au choix à l'homme ou à la femme", a précisé M. Mailly.

"En cas de désaccord, c'est l'option de la femme qui doit l'emporter", a-t-il poursuivi. Et la MDA "ne doit pas être liée à une cessation d'activité de la personne, sinon ce serait un recul", a-t-il ajouté.

En moyenne, la pension des retraitées du privé est majorée de 25% grâce à la MDA, selon un rapport de 2008 du Conseil d'orientation des retraites.

Cet avantage permet d'atténuer les inégalités hommes-femmes en matière de retraite: en 2004, les femmes retraitées de 60 ans et plus percevaient une retraite moyenne de 1.020 euros par mois tandis que celle des hommes était de 1.636 euros.

Les échos 2 septembre 2009

### **Vienne : Delipapier va créer 210 emplois près de Châtelleraut**

La société Delipapier, filiale du groupe italien Sofidel, va investir 120 millions d'euros dans la construction d'une nouvelle unité de production à Ingrandes (Vienne). Le projet se réalisera en deux phases et entraînera la création de 215 emplois, dont 60 de l'actuel site de Buxeuil (Indre-et-Loire). Les activités de Buxeuil seront transférées à Ingrandes. Spécialisé dans la production de papier sanitaire (papier toilette, essuie-tout, mouchoirs) le groupe dispose d'un autre site en France, à Nancy (Meurthe-et-Moselle). Selon le ministre de l'Industrie, Christian Estrosi, ces emplois seront « réservés en priorité aux anciens de New Fabris [dont l'usine proche de Châtelleraut a été mise en liquidation judiciaire en juin, NDLR] qui ont accepté le contrat de transition professionnelle ».

### **Plus de 3 millions de foyers échappent exceptionnellement à l'impôt cette année**

La suppression de deux tiers d'impôt sur le revenu a profité à 5,5 millions de foyers, dont 4,3 millions dans la première tranche d'imposition. 150.000 ménages viennent, en revanche, de découvrir leur passage de la première à la deuxième tranche.

Principale mesure de relance du point de vue des ménages, la suppression de deux tiers d'impôt sur le revenu produit ses plus gros effets ces jours-ci. Le gouvernement, qui compte sur cet allègement pour continuer de soutenir la consommation, a redoublé d'efforts pour améliorer l'affichage de la mesure : pour les heureux bénéficiaires, les avis d'imposition, envoyés depuis fin août, mettent clairement en évidence le gain d'impôt accordé par l'Etat. C'est également le cas du montant des niches fiscales (frais de garde d'enfant...), désormais bien identifié sur la feuille d'impôt. Il a fallu attendre la fin août et l'établissement des avis d'imposition sur la base des revenus 2008, pour connaître la portée exacte de la baisse d'impôt : celle-ci va finalement profiter à 5,5 millions de contribuables, pour un coût légèrement inférieur à 1 milliard d'euros, dont 4,3 millions de ménages soumis à la première tranche d'imposition (5,5 %), selon un bilan devant être présenté aujourd'hui par Eric Woerth.

### 186 euros de gain moyen

Conformément à l'objectif visé, le dispositif cible ainsi les contribuables les plus modestes, dont le revenu imposable par part oscille entre 5.852 et 11.673 euros. Plus de 3 millions d'entre eux (soit 80 %) ont d'ailleurs obtenu l'annulation pure et simple de leur impôt, celui-ci n'étant pas recouvré dès lors qu'il n'excède pas 61 euros. Pour éviter tout effet de seuil, le gouvernement a également étendu la mesure aux 1,2 million de ménages situés au bas de la deuxième tranche (14 %). La mesure décroît ainsi, de manière linéaire, pour les 800 premiers euros de la deuxième tranche.

Au total, le gain moyen s'établit à 186 euros par foyer fiscal. Le nombre de bénéficiaires, le coût global et le gain moyen se révèlent ainsi légèrement inférieurs à ce que l'Elysée avait annoncé à l'issue du sommet social, le 18 février, sur la base des revenus 2007. Les interprétations ne sont pas évidentes : « Certains contribuables ont pu devenir non imposables. D'autres sont passés de la deuxième tranche à la première tranche, ce qui peut réduire le gain moyen », explique-t-on à Bercy.

Pour certains, le gain d'impôt s'est déjà fait sentir au printemps. Les contribuables soumis au tiers provisionnel, dans la première tranche d'imposition (5,5 %), ont ainsi profité de la suspension du versement prévu le 15 mai. La surprise est toutefois désagréable pour les 150.000 ménages ayant eu une hausse de revenus l'an dernier, et dont le passage de la première à la deuxième tranche d'imposition a été acté au cours du mois d'août. Eux qui n'avaient pas acquitté le deuxième tiers provisionnel en mai doivent maintenant rattraper l'impôt dû cet automne. Par un courrier personnalisé, la Direction générale des finances publiques leur propose, toutefois, d'étaler leur paiement sur six mois.

Le barème de l'impôt sur le revenu (*)	
Montant de l'IR	Taux
Jusqu'à 5.852 euros	0 %
De 5.853 euros à 11.673 euros	5,5 %
De 11.674 euros à 25.926 euros	14 %
De 25.927 euros à 69.505 euros	30 %
Plus de 69.506 euros	40 %

(\*) IR 2009 pour le revenu 2008.  
Source : ministère des Finances.

### Le patronat fait sa rentrée dans un contexte fiscal favorable

Difficile, cette année, de faire la fine bouche. Alors que le patronat avait axé sa rentrée l'an dernier sur le rejet des taxes qui s'annonçaient (généralisation de la prime transport, imposition du capital pour financer le RSA, taxe sur le chiffre d'affaires des assureurs et sur les opérateurs de téléphonie...), le Medef, qui se réunit à partir de cet après-midi pour son université d'été à Jouy-en-Josas (Yvelines), doit reconnaître que la politique fiscale du gouvernement lui est largement favorable aujourd'hui. Après une année 2009 marquée par des mesures anticrise de court terme, le budget 2010 visera à réformer structurellement la fiscalité en faveur de l'activité, souligne l'exécutif.

L'an prochain, la suppression de la taxe professionnelle devrait, à elle seule, représenter un gain de trésorerie de 10 à 12 milliards d'euros pour les entreprises. « Si nous aboutissons, c'est une excellente nouvelle », reconnaissait-on hier au Medef avant l'université d'été. Le coût budgétaire précis dépendra des dernières concessions accordées cette semaine pour limiter le nombre de perdants.

La baisse d'impôt, en tant que telle, est estimée à environ 6 milliards d'euros, à laquelle s'ajoutent plus de 4 milliards d'euros de dégrèvements, au titre des années précédentes (plafond sur la valeur ajoutée, etc.). Plusieurs taxes nouvelles sont néanmoins prévues pour limiter l'avantage des entreprises figurant, aujourd'hui, parmi les plus grosses contributrices de la TP. Elles devraient représenter 1 milliard d'euros au total. EDF, la SNCF et les opérateurs de téléphonie mobile sont notamment concernés. En outre, les entreprises acquitteront la moitié de la taxe carbone envisagée au prix de 15 euros la tonne de CO émise, pour environ 2 milliards d'euros qui ne leur seront pas redistribués (lire page 2).

**Soutien à la trésorerie**

A la baisse de la taxe professionnelle, s'ajouteront des baisses de prélèvements décidées ces dernières années. La suppression de l'impôt forfaitaire annuel (IFA) qui rapportait 1,6 milliard d'euros à l'Etat, s'étend l'an prochain aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 15 millions d'euros. Le surcoût représente 714 millions d'euros. En 2011, l'IFA aura totalement disparu, pour un coût supplémentaire d'environ 584 millions d'euros. La baisse de la TVA dans la restauration, intervenue au 1 juillet, donnera aussi son plein effet l'année prochaine, à savoir un coût net de 2,4 milliards d'euros (moitié moins en 2009). Le crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR), en revanche, devrait stopper sa montée en puissance après plusieurs années de forte progression et un coût de 2 milliards d'euros cette année. Dans le cadre du plan de relance, les entreprises ont en effet soldé le crédit impôt-recherche accumulé au cours des trois années précédentes. Ce déstockage n'aura pas lieu l'an prochain.

Certains à Bercy aimeraient dès lors pérenniser le remboursement anticipé de CIR qui a eu lieu en début d'année dans le cadre des mesures de soutien à la trésorerie des entreprises pour faire face à la crise. Une mesure qui a du sens, juge-t-on au sein du gouvernement, car les entreprises innovantes ont des besoins importants de fonds de roulement. Mais elle coûterait plus de 1 milliard d'euros l'an prochain. Probablement trop cher compte tenu de l'état des finances publiques, surtout dans un contexte fiscal déjà favorable aux entreprises.

Autre sujet en suspens : la poursuite de l'exonération totale de charges pour les embauches dans les entreprises de moins de 10 salariés (environ 700 millions par an) censée s'interrompre fin décembre mais que le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, suggère de prolonger tant que la sortie de crise n'est pas assurée.

### **Eric Woerth, Luc Chatel et Brice Hortefeux au programme**

Le ministre du Budget, Eric Woerth, interviendra cet après-midi dans une table ronde sur « L'enfant, la dette et les retraites ». Du gouvernement, Luc Chatel, Brice Hortefeux, Nadine Morano et Nathalie Kosciusko-Morizet sont également annoncés aujourd'hui. Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, et le PDG de la Société Générale, Frédéric Oudéa, débattront en fin de journée sur le thème « Quand nos enfants auront cent ans ». Demain, la ministre de l'Economie, Christine Lagarde, parlera éthique du capitalisme avec Michel Pébereau (BNP Paribas) et Laurent Fabius.

### **Proposition d'extension de l'aide à l'acquisition d'une mutuelle**

La progression a été rapide au cours des derniers mois. Fin février, 472.000 foyers modestes avaient bénéficié d'une aide à l'acquisition d'un contrat avec une complémentaire santé, mutuelle, société d'assurances ou institution de prévoyance. C'est 31 % de plus qu'un an auparavant. « *La montée en charge du dispositif continue donc de manière soutenue* », se félicite, dans un rapport, le Fonds CMU, qui finance cette aide créée en 2005.

L'aide complémentaire santé (ACS) vise les ménages dont les revenus, bien que modestes, sont trop élevés pour bénéficier de la couverture maladie universelle (CMU) : entre 621 et 745 euros par mois pour une personne seule. L'Etat leur finance une partie du coût d'une complémentaire (lire ci-contre).

Si le dispositif rencontre enfin le succès, c'est d'abord parce que les trois quarts des personnes qui reçoivent l'attestation leur permettant de souscrire un contrat l'ont utilisée. « *A fin juillet, le taux d'utilisation des attestations a même dépassé les 80 %* », annonce Jean-François Chadelat, le président du Fonds CMU. Il n'était que de 65 % en 2007. C'est le résultat d'une intense campagne de communication. Les caisses de retraites et d'allocations familiales ont envoyé des courriers aux ménages qui touchent le minimum vieillesse (376.000 lettres), l'allocation aux adultes handicapés, ou à ceux qui bénéficient d'allocations logement (470.000 courriers).

### Toucher les plus pauvres

Le rapport du Fonds CMU suggère au gouvernement de s'attaquer maintenant à un autre problème : celui des ménages qui ne font pas la demande d'une attestation alors qu'ils y auraient droit. Ils seraient 2 millions environ en France métropolitaine, estime le rapport, le dispositif actuel n'en toucherait donc qu'un quart. « *Les travailleurs pauvres sont une population effroyablement difficile à identifier et à toucher* », souligne Jean-François Chadelat.



Ce dernier propose de mieux cibler cette population en rendant le dispositif « *plus lisible* », avec des courriers plus clairs et plus simples. Il faudrait aussi relancer les bénéficiaires potentiels qui n'ont pas répondu aux campagnes précédentes, et améliorer l'orientation des demandeurs dans les organismes complémentaires. Le rapport propose ensuite d'intégrer « *l'ensemble des bénéficiaires* » du minimum vieillesse dans la population éligible. Actuellement, un couple au minimum vieillesse peut se trouver au-dessus du plafond de ressources pour bénéficier de l'ACS. Quelque 400.000 personnes seraient dans cette situation. Le Fonds propose de prévoir un abattement pour qu'ils puissent bénéficier de l'aide.

### Vinci n'obtiendra pas de prolongation de la durée de ses concessions

Le gouvernement a refusé de prolonger d'un an la durée des concessions d'autoroutes, en échange d'investissements « verts » des sociétés concessionnaires. Vinci avait promis d'investir 550 millions d'euros.

Vinci a subi une déconvenue en juillet sur le front des concessions autoroutières. Le plan de relance de février prévoyait la possibilité d'obtenir l'allongement de la durée des concessions d'autoroutes, à la condition d'en améliorer les performances environnementales par des investissements « verts ».

« Nos trois sociétés étaient prêtes à investir 550 millions d'euros contre la prolongation d'un an de nos concessions, or, fin juillet, le gouvernement a décidé de ne pas donner suite », a regretté hier le directeur général du groupe de construction, Xavier Huillard. Selon le ministère de l'Ecologie, interrogé par l'AFP, les sociétés du secteur s'étaient engagées à investir 1,5 milliard d'euros, mais leurs propositions n'ont pas été à la hauteur de leurs engagements.

L'actualité de Vinci est meilleure sur le front des acquisitions : celle du groupe d'ingénierie électrique Cegelec, apporté par le fonds d'investissement Qatari Diar, n'attend plus pour se concrétiser que la consultation des partenaires sociaux et l'accord des autorités à la concurrence, a confirmé Xavier Huillard, pour qui « les recouvrements sont peu importants ». Selon des sources proches de l'opération, les 31,5 millions d'actions Vinci remises à Qatari Diar pour l'occasion, et qui en feront le deuxième actionnaire (après les salariés du groupe) avec 5,8 % du capital dilué, seront pour les deux tiers issues d'une augmentation de capital, le solde provenant de l'autocontrôle actuel. La précision est d'importance, puisqu'elle détermine le degré de dilution que s'apprête à subir l'actuel deuxième actionnaire avec 4,1 % des actions, Artémis, holding de François Pinault.

### **Baisse du titre**

Financièrement parlant, c'est une belle opération pour Vinci qui a précisé hier ne reprendre que 220 millions d'euros de dettes de Cegelec. Ajoutée aux actions remises à Qatari Diar, d'une valeur de marché de 1,2 milliard, cela assigne à Cegelec une valeur de 1,4 milliard, alors que Qatari Diar l'avait acquis il y a un an pour 1,7 milliard (dont 600 millions de dettes)... Par ailleurs, « les synergies de revenus avec Cegelec ne sont pas chiffrées, mais les économies de coûts sont estimées à 50 millions d'euros par an, essentiellement dans les achats », a précisé le directeur général de Vinci, pour qui il n'y aura pas de réduction d'effectifs. Reste l'intérêt stratégique de la transaction. « Le secteur connaît un taux de croissance supérieur au PIB et sa consolidation n'est pas finie, a notamment souligné Xavier Huillard. Vinci Energie est actuellement un des deux leaders en France et n'a que 8 % de part de marché. »

Quant aux résultats semestriels de Vinci, marqués par un repli de 3,6 % du chiffre d'affaires à 15,2 milliards d'euros et de 5,8 % du résultat net à 690 millions d'euros, leur publication lundi soir a été éclipsée par l'annonce de l'opération Cegelec, d'autant qu'ils se sont révélés conformes aux anticipations du marché. Les investisseurs ont marqué leur approbation par un repli du cours de Vinci limité à 0,9 % à 37,20 euros, soit bien mieux que le CAC 40 (- 1,9 %).

### **Les résultats du groupe Eiffage déçoivent le marché**

Le cours de Bourse du groupe de BTP a plongé de 9,3 % hier. Eiffage craint un ralentissement de l'activité de mi-2010 à mi-2011, avant que ne démarrent les chantiers des grands projets ferroviaires français.

La réaction du marché aux résultats semestriels d'Eiffage a été cinglante. Les investisseurs, qui attendaient mieux du groupe de construction, ont infligé hier à son cours de Bourse un plongeon de 9,3 %, à 44,95 euros, après la publication d'un résultat net quasiment divisé par trois, à 50 millions d'euros, contre 143 millions d'euros il y a un an, pour des ventes stables, à 6,5 milliards d'euros. « Le résultat net recule peu en réalité, si l'on considère que les comptes semestriels 2008 comprenaient une plus-value de 21 millions d'euros sur des cessions de bureaux et que, exceptionnellement, nous avons payé cette année 45 millions d'euros de complément d'intéressement au personnel », a plaidé hier le PDG du groupe, Jean-François Roverato, lors de la présentation des comptes publiés la veille au soir.

Mais la rentabilité opérationnelle aussi s'est dégradée. « La crise a accru la pression concurrentielle sur les appels d'offres, entraînant une baisse du prix des marchés publics, qui va jusqu'à 20 % pour la construction de routes », explique Jean-François Roverato.

## Perspectives peu rassurantes

Dans le domaine des concessions, sa filiale APRR a été pénalisée par la chute du trafic autoroutier, avant que celui-ci ne se redresse cet été. Par ailleurs, certains analystes comme ceux de Natixis jugent désormais la structure financière tendue, la dette ayant augmenté de 1,3 milliard d'euros, à 12,6 milliards d'euros. Mais 12,3 milliards d'euros correspondent à une dette sans recours, portée par les concessions.

Enfin, les perspectives données hier par Eiffage n'ont pas rassuré. « *On pourrait connaître un ralentissement d'activité entre septembre 2010 et juin 2011*, a estimé Jean-François Roverato. *La question est de savoir si le plan de relance de 57 milliards d'euros des collectivités locales débouchera sur assez de projets locaux pour soutenir l'activité avant que les grands projets de ferroviaires donnent du travail aux chantiers.* »

A ce titre, Eiffage remettra son offre sur la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de Loire d'ici au 14 décembre et sa seconde offre sur la ligne Tours-Bordeaux pour le 15 décembre prochain.

Au final, le groupe a abaissé son objectif de chiffre d'affaires pour 2009 (13,4 milliards d'euros contre 13,7 milliards d'euros anticipés en février dernier), ne s'est pas avancé sur une prévision de résultat et se replie sur ses bases. « *Nous donnons la priorité à nos trois marchés historiques : la France, l'Allemagne et la Belgique*, déclare Jean-François Roverato. *Nous ne répondrons pas aux appels d'offres d'Europe de l'Est* », où les grands projets publics d'infrastructures, en particulier ceux aidés par Bruxelles, connaissent un véritable boom, a souligné hier le concurrent Vinci.

## Qui perd gagne

Les échecs d'hier peuvent forger les succès du surlendemain. **Vinci** ne peut aujourd'hui que se féliciter d'avoir manqué il y a un an l'acquisition de Cegelec, que l'acheteur d'alors, le Qatar, lui ressort maintenant sur un plateau d'argent plaqué à quatre couches. Non seulement le groupe de BTP et de concessions obtient un rabais de 18 % sur la valorisation consentie par l'émirat, mais, en la réglant en papier, il bétonne son capital pour au moins trois ans en substituant comme deuxième actionnaire à hauteur de 5,8 % l'émirat à Artémis, certes moins remuant qu'il y a deux ans et demi après l'épisode Veolia. A la troisième couche du plateau, Vinci, en augmentant sa taille des deux tiers, cloue sur place son poursuivant Eiffage, qui même avec Clemessy sera deux fois plus petit. A la quatrième, le concessionnaire des Autoroutes du Soleil évite le péage de la dette, dont les ratios déjà tendus ne bougent pas, et optimise son capital en libérant la moitié du milliard d'euros mobilisé en actions d'autocontrôle, ce qui limite d'autant la dilution des actionnaires existants. S'il ne se vantera pas d'être le seul, avec Alstom, à n'avoir pas fait de plus-values sur Cegelec, le Qatar pourra jouer le rebond des titres qu'il reçoit, dévalués de 66 % par rapport à leur plus haut de 2007. Dans ce jeu à qui perd gagne, les seuls dindons de la farce sont finalement les banques d'affaires, qui n'ont pas été invitées au mariage.

## La tribune 2 septembre 2009

### Retraites des mères : solution en vue

Le gouvernement pourrait annoncer rapidement sa décision sur l'épineux sujet de la réforme des avantages de retraite accordés aux mères de famille salariées, un « bonus » remis en cause par une récente jurisprudence de la Cour de cassation.

Reçu hier par Xavier Darcos, le ministre du Travail et des Relations sociales, Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de FO, aurait donné son accord au scénario retenu par le gouvernement.

Or, le feu vert de FO était important politiquement. À la place des deux ans maximum de bonification par enfant (deux annuités « gratuites ») actuellement accordés aux mères, une seule année serait donnée à l'avenir aux mères, ayant élevé leur enfant pendant un mois au moins. Une seconde année serait accordée « au titre de l'éducation des enfants » au père ou à la mère, au choix du couple. Mais en cas de désaccord entre eux, cette année serait accordée à la mère.

Cette solution devrait, selon le gouvernement, permettre de satisfaire les partenaires sociaux tout en respectant le principe d'égalité entre homme et femme rappelé par la Cour de cassation. En tout cas, le gouvernement attend l'analyse juridique qu'il a demandée au Conseil d'État avant d'annoncer sa décision. Celle-ci sera inscrite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) discuté cet automne mais présenté fin septembre. Ce matin, Xavier Darcos devrait soumettre le schéma retenu au président de la CFTC, Jacques Voisin, qu'il reçoit avec une délégation de son syndicat. Or, depuis le départ, la CFTC a été la plus en pointe sur la question, refusant toute remise en cause de la politique familiale de l'État. Xavier Darcos pourra lui faire valoir que la réforme se fait « à somme nulle », les bonifications n'étant pas rognées globalement.

Les Echos 3 septembre 2009

### **Rémunération des dirigeants : le gouvernement privilégie l'encadrement des bonus**

Christine Lagarde, Laurent Fabius, Michel Pébereau (BNP Paribas) et Jean-Pierre Jouyet (AMF) débattent ce matin de l'éthique du capitalisme à l'université d'été du Medef. Bercy laisse du temps au patronat pour autoréguler les rémunérations, mais insiste sur l'encadrement des bonus.

Le capitalisme sera éthique ou ne sera pas », promet, à l'occasion du débat qui se tient ce matin dans le cadre de son université d'été, le Medef. La discussion ne devrait pas manquer d'intérêt : y participent la ministre de l'Economie, Christine Lagarde, le patron de l'Autorité des marchés financiers (AMF), Jean-Pierre Jouyet, un membre du comité des sages (sur les rémunérations) du Medef, Pierre Bellon, le président de BNP Paribas, Michel Pébereau, et l'ancien Premier ministre socialiste Laurent Fabius. Tous ont eu leur mot à dire, ces derniers mois, sur la question des rémunérations, qui illustre et cristallise les débats sur les leçons à tirer de la crise.

Si le sujet débattu ce matin sera plus large, le gouvernement a fait des rémunérations un enjeu politique : Nicolas Sarkozy veut faire de Paris un « modèle » lors du G20 de Pittsburgh, fin septembre. « L'opinion publique n'acceptera pas la spéculation, qui n'enrichit que quelques-uns en faisant prendre des risques à tous », a reproché le chef de l'Etat aux banquiers, reçus le 25 août.

« Une excellente chose »

Paris voudrait généraliser la règle imposée aux banques françaises après la révélation, cet été par « Libération », de la constitution d'une provision de 1 milliard d'euros de BNP Paribas pour ses traders au premier semestre : un tiers des rémunérations variables sera versé en actions, deux tiers de manière différée, et un système de malus sera mis en place. La France a encore insisté sur ce sujet hier avec ses partenaires européens (lire ci-dessous). Bercy comme l'Elysée estiment que les bonus des traders heurtent davantage l'opinion que la rémunération des dirigeants. Laurence Parisot a jugé hier dans « Le Monde » que ce serait « une excellente chose » si la France parvenait à convaincre le G20 d'adopter une position commune sur cette question et a affirmé qu'elle « avait été la première à dire » que « les excès étaient devenus insupportables ».

Au-delà des banquiers, le dossier de la rémunération des dirigeants n'est pas clos, mais le patronat bénéficie d'une certaine bienveillance, pour l'heure, du côté de l'exécutif, qui avait initialement menacé de légiférer dès juin. Alors que le comité des sages du Medef, installé en mai pour mettre fin aux abus dans les entreprises recourant « massivement » au chômage partiel ou réalisant des plans sociaux d'« ampleur » est resté très discret, le président de l'AMF, Jean-Pierre Jouyet, a jugé que le code d'autodiscipline rédigé par le Medef et l'Afep sur la gouvernance des entreprises n'était pas assez strictement appliqué : certains dirigeants cumulent encore contrat de travail et mandat social, et les critères d'attribution des stock-options et des rémunérations variables ne sont pas suffisamment transparents. Laurence Parisot a indiqué, hier, que le comité avait été saisi de trois dossiers et que le Medef publierait dans les semaines qui viennent un rapport d'évaluation du code éthique qui montrera qu'il fonctionne.

En commandant un nouveau rapport à l'AMF pour la fin de l'année, la ministre de l'Economie, Christine Lagarde, a accepté de laisser du temps aux entreprises. Le président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, Patrick Ollier, qui a jugé que l'autodiscipline des patrons ne fonctionnait pas, compte néanmoins auditionner Laurence Parisot d'ici à la mi-octobre.

Sur les retraites chapeaux, François Fillon a promis une fiscalité « confiscatoire ». Le montant de la surtaxe devrait être arbitré ces prochains jours. Enfin, sur le partage de la valeur et du profit au sein de l'entreprise, la position du Medef est constante : il considère qu'il n'y a pas eu, ces dernières années, de déformation en faveur des entreprises. Il propose simplement aux syndicats de débattre de l'accès à une meilleure information.

Les échos 3 septembre 2009-09

#### **Retraites des mères : les partenaires sociaux esquissent une solution**

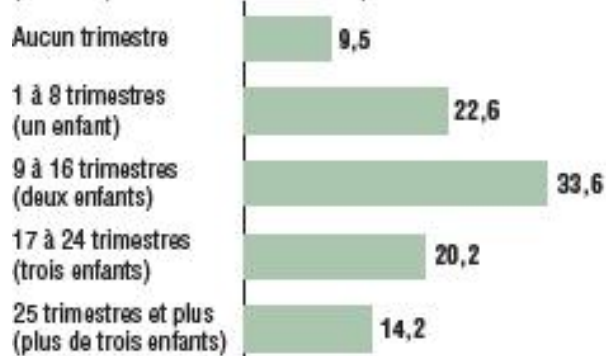
S'il est impossible de dégager un consensus sur la réforme des avantages de retraite des mères, les partenaires sociaux tentent au moins de dégager des pistes acceptées par une majorité d'entre eux, afin de les soumettre au ministre du Travail, Xavier Darcos. C'était l'objet du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV), qui s'est réuni hier. Le temps presse : le gouvernement veut boucler le dossier d'ici à la fin du mois, afin d'inclure la réforme des majorations de durée d'assurance attribuées aux mères dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2010. L'exécutif cherche à se mettre en conformité, le plus rapidement possible, avec la jurisprudence européenne, qui estime que la législation actuelle enfreint le principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Le tout en maintenant l'enveloppe budgétaire actuelle - ces majorations ont coûté 4,9 milliards d'euros en 2006.

Les échos 4 septembre 2009

Chômage : nouvelle hausse malgré la flambée de l'activité partielle

## Retraite des femmes : la répartition des bénéficiaires

Nombre de trimestres validés, en %  
(femmes prenant la retraite en 2007)



« Les Echos » / Source : CNAV

La réunion d'hier n'a pas débouché sur une position commune, mais trois syndicats sur cinq paraissent d'accord sur les grandes lignes à suivre, au moins pour les enfants qui naîtront après la réforme. Il est plus difficile de dégager des pistes communes pour les enfants déjà nés, et dont les parents ne sont pas encore à la retraite. Si l'on y ajoute les représentants des employeurs, une majorité des membres du conseil d'administration pourrait donc proposer officiellement la solution qui a sa préférence. « *Etant donné qu'une évolution est inéluctable pour nous mettre en conformité avec la jurisprudence, il est très important que le conseil de la CNAV formule des propositions si nous ne voulons pas subir la réforme* », estime sa présidente, Danièle Karniewicz (CGC).

### Libre choix au sein du couple

CFDT, FO et CGC défendent tous les trois l'idée de diviser la majoration de durée d'assurance, qui est aujourd'hui de deux années par enfant, en deux. Une année serait attribuée automatiquement à la mère. Pour respecter la jurisprudence, elle serait liée, non plus à l'éducation des enfants, mais à la maternité. Attribuer un an « *correspond globalement à la période de maternité et d'accouchement* » (neuf mois de grossesse et deux mois de congé maternité), soulignent les services de la CNAV dans une note remise aux administrateurs. Le Premier ministre a laissé entendre que cette première partie serait bien fixée à un an. « *En 2003, pour la fonction publique, j'avais accordé une majoration pour les femmes au titre de l'accouchement, pour une durée de six mois. On peut aller plus loin aujourd'hui* », a déclaré François Fillon au « Figaro Magazine ».

Pour la deuxième année, plusieurs scénarios sont à l'étude (lire ci-dessus), mais les trois syndicats privilégient celle du libre choix au sein du couple. C'est également la position du Medef, comme l'a déclaré Laurence Parisot au « Monde » hier.

Deux syndicats sont hostiles à cette solution. La CGT et la CFTC veulent maintenir les deux années pour les femmes exclusivement, en les liant à l'accouchement. « *Toutes les autres solutions seraient pénalisantes pour les femmes par rapport à la situation actuelle* », explique Mijo Isabey, administratrice CGT. « *On ne peut pas laisser passer ça, tempête Pascale Coton (CFTC). En cas de partage des bonifications entre les hommes et les femmes, ces dernières verraient leurs retraites amputées de 11 %.* »

Un point crucial reste à éclaircir. L'attribution d'un an de durée d'assurance automatiquement à la mère sera-t-il considéré comme discriminatoire par la justice ? Ne faudrait-il pas plutôt la réduire à six mois, comme dans la fonction publique ? Sur ce point, le gouvernement attend l'analyse du Conseil d'Etat. Outre cette étude juridique, il tiendra aussi compte du fait qu'aucun syndicat n'accepterait, à ce stade, une majoration de durée d'assurance aussi courte.

## Les différents scénarios envisagés par la CNAV

Les deux années de majoration de durée d'assurance dont bénéficient les mères actuellement seraient divisées en deux parties, a priori égales, récapitule une note des services de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV) remise au conseil d'administration. Une année serait attribuée aux seules femmes au titre de la grossesse, de l'accouchement et de la maternité.

La seconde année serait attribuée à l'homme ou à la femme, selon quatre scénarios :

- sous condition d'interruption d'activité professionnelle à la naissance ou lorsque les enfants sont en bas âge,
- au libre choix des parents (avec des règles par défaut en cas d'absence d'accord),
- selon un critère d'activité (parent ayant la durée d'assurance la plus courte ou la rémunération la plus faible),
- de manière automatique (six mois pour chaque parent) .

## Rémunération des dirigeants : le gouvernement privilégie l'encadrement des bonus

Christine Lagarde, Laurent Fabius, Michel Pébereau (BNP Paribas) et Jean-Pierre Jouyet (AMF) débattent ce matin de l'éthique du capitalisme à l'université d'été du Medef. Bercy laisse du temps au patronat pour autoréguler les rémunérations, mais insiste sur l'encadrement des bonus



*« Le capitalisme sera éthique ou ne sera pas »*, promet, à l'occasion du débat qui se tient ce matin dans le cadre de son université d'été, le Medef. La discussion ne devrait pas manquer d'intérêt : y participent la ministre de l'Economie, Christine Lagarde, le patron de l'Autorité des marchés financiers (AMF), Jean-Pierre Jouyet, un membre du comité des sages (sur les rémunérations) du Medef, Pierre Bellon, le président de BNP Paribas, Michel Pébereau, et l'ancien Premier ministre socialiste Laurent Fabius. Tous ont eu leur mot à dire, ces derniers mois, sur la question des rémunérations, qui illustre et cristallise les débats sur les leçons à tirer de la crise.

Si le sujet débattu ce matin sera plus large, le gouvernement a fait des rémunérations un enjeu politique : Nicolas Sarkozy veut faire de Paris un « modèle » lors du G20 de Pittsburgh, fin septembre. « *L'opinion publique n'acceptera pas la spéculation, qui n'enrichit que quelques-uns en faisant prendre des risques à tous* », a reproché le chef de l'Etat aux banquiers, reçus le 25 août.

**« Une excellente chose »**

Paris voudrait généraliser la règle imposée aux banques françaises après la révélation, cet été par « Libération », de la constitution d'une provision de 1 milliard d'euros de BNP Paribas pour ses traders au premier semestre : un tiers des rémunérations variables sera versé en actions, deux tiers de manière différée, et un système de malus sera mis en place.

La France a encore insisté sur ce sujet hier avec ses partenaires européens (lire ci-dessous). Bercy comme l'Elysée estiment que les bonus des traders heurtent davantage l'opinion que la rémunération des dirigeants. Laurence Parisot a jugé hier dans « Le Monde » que ce serait « *une excellente chose* » si la France parvenait à convaincre le G20 d'adopter une position commune sur cette question et a affirmé qu'elle « *avait été la première à dire* » que « *les excès étaient devenus insupportables* ».

Au-delà des banquiers, le dossier de la rémunération des dirigeants n'est pas clos, mais le patronat bénéficie d'une certaine bienveillance, pour l'heure, du côté de l'exécutif, qui avait initialement menacé de légiférer dès juin. Alors que le comité des sages du Medef, installé en mai pour mettre fin aux abus dans les entreprises recourant « massivement » au chômage partiel ou réalisant des plans sociaux d'« ampleur » est resté très discret, le président de l'AMF, Jean-Pierre Jouyet, a jugé que le code d'autodiscipline rédigé par le Medef et l'Afep sur la gouvernance des entreprises n'était pas assez strictement appliqué : certains dirigeants cumulent encore contrat de travail et mandat social, et les critères d'attribution des stock-options et des rémunérations variables ne sont pas suffisamment transparents. Laurence Parisot a indiqué, hier, que le comité avait été saisi de trois dossiers et que le Medef publierait dans les semaines qui viennent un rapport d'évaluation du code éthique qui montrera qu'il fonctionne.

En commandant un nouveau rapport à l'AMF pour la fin de l'année, la ministre de l'Economie, Christine Lagarde, a accepté de laisser du temps aux entreprises. Le président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, Patrick Ollier, qui a jugé que l'autodiscipline des patrons ne fonctionnait pas, compte néanmoins auditionner Laurence Parisot d'ici à la mi-octobre.

Sur les retraites chapeaux, François Fillon a promis une fiscalité « confiscatoire ». Le montant de la surtaxe devrait être arbitré ces prochains jours. Enfin, sur le partage de la valeur et du profit au sein de l'entreprise, la position du Medef est constante : il considère qu'il n'y a pas eu, ces dernières années, de déformation en faveur des entreprises. Il propose simplement aux syndicats de débattre de l'accès à une meilleure information.

## Les tonneliers français redoutent une contraction du marché

Alors que les vendanges ont débuté dans l'Hexagone, les tonneliers misent sur la qualité du millésime pour vendre leurs fûts en chêne. Un moyen d'amortir le recul de l'activité dans un contexte international difficile.



La perspective de belles vendanges en France réjouit les professionnels de la tonnellerie dans un contexte mondial chahuté. La filière française, spécialisée dans les fûts haut de gamme en chêne, a réalisé un chiffre d'affaires stable de 320 millions d'euros l'an dernier.

Elle mise sur les bonnes récoltes en Bourgogne ou dans le Bordelais pour amortir la baisse inévitable des ventes en 2009. « *Après un très bel été, les vignerons vont faire en sorte de magnifier ce millésime et pour cela, utiliser nos fûts. Même s'ils ressentent des problèmes de trésorerie, ils ne vont pas rater le coche* », assure Jean-Marcel Jaeglé, patron de la tonnellerie Dargaud & Jaeglé en Bourgogne (40 salariés).

### **Le poids de l'international**

Selon les professionnels, soit une soixantaine d'entreprises, qui emploient quelque 2.000 salariés, le secteur pourrait plonger de 10 % à 15 % cette année, à cause notamment du fort recul des ventes aux Etats-Unis, leur principal débouché à l'exportation. « *Cette baisse n'est pas seulement liée à la conjoncture, mais aussi au gel qui a affecté les récoltes outre-Atlantique l'an dernier*, poursuit Jean-Marcel Jaeglé. *Beaucoup de fûts sont restés vides. Certains pays, comme le Chili et l'Argentine, eux se tiennent bien. L'international pèse pour 70 % dans l'activité de la filière, dont la production s'est établie à 546.000 fûts en 2008. « Nos tonnellerie ont un savoir-faire très ancien, adossé à un vignoble mondialement connu et des ressources, grâce à nos forêts, stables depuis des millénaires*, insiste Michel Hovart, le président de la fédération. *Ce sont des produits qui ont une âme.* » Leur cible : les grands domaines qui font un vin de qualité. Seulement de 2 % à 5 % des vins produits dans le monde sont élevés sous bois de chêne.

Avec la crise mondiale, les commandes pour ces barriques vendues entre 500 et 650 euros s'inscrivent en baisse. « *C'est un investissement pour nos clients. Les grands groupes ont coupé leurs achats jusqu'à 50 % sans ménager leurs fournisseurs. Ce qui n'a pas été le cas des petits châteaux même s'ils ont ralenti leur demande* », souligne Henri de Pracomtal, le président de Chêne & Cie (Taransaud, Garnier...), l'un des trois principaux acteurs du secteur après les groupes cotés François Frères et Oeneo (Seguin Moreaux, Radoux...). Beaucoup de domaines vont réutiliser en 2009 plus que d'habitude les fûts des années précédentes, plutôt que d'en acheter des neufs.

### **Fabrication de copeaux de bois**

Conséquence, les tonnellerie ont dû s'adapter en réduisant les heures de travail. Au-delà, la filière a pris des mesures plus stratégiques bien avant la crise. François Frères, par exemple, a élargi sa gamme, en proposant des fûts fabriqués à partir de chênes américains ou hongrois. « *Ils sont vendus de 20 % à 25 % moins chers*, précise Jérôme François, le président du directoire. *Attention, c'est le vin qui commande l'outil et pas seulement un raisonnement économique. Il y a des vins qui méritent d'être élevés en fût et d'autres pas.* » Des tonnellerie se sont aussi lancées dans la fabrication de copeaux de bois qui se mettent dans le vin pour l'aromatiser. Une pratique autorisée depuis quelques années en Europe, mais pas très bien vue dans la profession. « *Notre credo reste la qualité, qui a fait notre renommée. Nous ne voulons pas livrer des produits de second ordre* », martèle Michel Hovart. Cette crise pourrait aussi provoquer un nouveau mouvement de concentration dans l'Hexagone. Phénomène engagé depuis plus d'une dizaine d'années.

Le Point.fr 4 septembre 2009

### **Mailly refuse une mobilisation unitaire le 7 octobre**

Le front syndical va-t-il se briser au moment de la rentrée ? Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de FO, semble prêt à prendre la responsabilité de la rupture. Interrogé sur la proposition de la CGT en faveur d'une journée de mobilisation "unitaire et interprofessionnelle" le 7 octobre, il a lâché vendredi que son organisation "avait prévu autre chose" ce jour-là. "Le 7 octobre est une journée mondiale pour sensibiliser au respect du travail décent respectueux des normes internationales ; on reste dans le cadre de cette approche internationale (...) On avait prévenu la CGT et la CFDT, on va faire un colloque-débat avec des syndicalistes étrangers", s'est justifié le leader de FO sur Canal+. Une manière polie de refuser la proposition cégétiste.

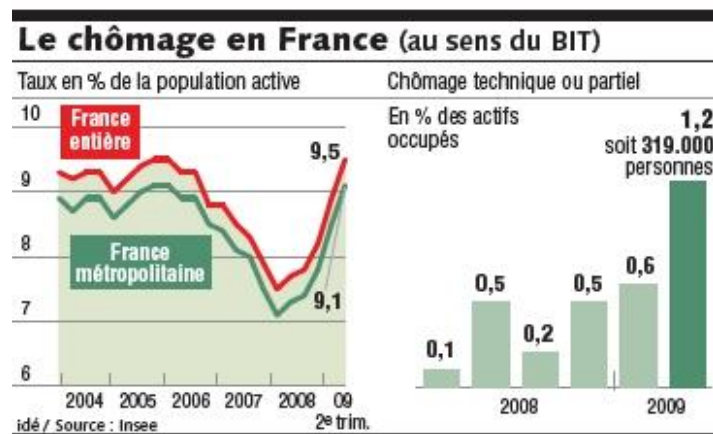
Cela fait plusieurs mois que FO fait entendre sa petite voix discordante en marge de l'unité affichée par les syndicats de salariés. Dès la fin mars 2009, Jean-Claude Mailly réclamait une journée de "grève franche" en France, après deux journées de mobilisation surtout axées sur les manifestations. Le 1er mai, 40 unions départementales FO, parfois rejointes par Sud, ont refusé de défilier avec leur camarades. "Défiler le 1er mai n'est pas une réponse en soi ni suffisante. La preuve : les mobilisations du 29 janvier et du 19 mars n'ont pas fait fléchir le gouvernement", expliquait alors au point.fr Francis Laroussarie, membre du bureau charentais de Force ouvrière. Dans les mois qui ont suivi, le leader de FO a continué à insister pour une journée de grève, rencontrant l'opposition constante du secrétaire général de la CFDT, François Chérèque.

Aujourd'hui, Jean-Claude Mailly n'hésite pas à dire que l'union syndicale n'est "pas un bidule permanent, sinon ça veut dire qu'il n'y a qu'un syndicat". La CFDT propose une réunion intersyndicale la semaine prochaine. Un rendez-vous qui s'annonce houleux.

Les échos 4 septembre 2009

### Chômage : nouvelle hausse malgré la flambée de l'activité partielle

Le taux de chômage au sens du BIT a poursuivi sa hausse au deuxième trimestre, s'établissant à 9,1 % sur la seule France métropolitaine. Entre avril et juin, 19.000 personnes ont connu du chômage partiel.



Cette fois-ci, il n'y a pas eu de bonne surprise. On savait déjà que le deuxième trimestre n'avait pas été bon pour l'emploi. La publication hier par l'Insee du taux de chômage est venue conforter ce constat. Au deuxième trimestre, celui-ci s'est établi en moyenne à 9,5 %, DOM compris, et à 9,1 % sur la seule France métropolitaine, soit près de 2,6 millions de personnes. Il faut remonter début 2006 pour retrouver une aussi mauvaise performance. En trois mois, la hausse est particulièrement importante, puisqu'elle représente 0,6 point. Seule - relative - bonne nouvelle : le taux de chômage au premier trimestre a été révisé à la baisse, à 8,5 % en métropole au lieu de 8,7 %. Les jeunes paient toujours un lourd tribut à la crise. Le taux de chômage des 15-24 ans a en effet atteint 23,9 % d'avril à juin. C'est sur ce public qu'il a le plus progressé, sur un trimestre comme sur un an, (respectivement + 1,6 point et + 5,2 points).

### Choc amorti

La mauvaise performance du deuxième trimestre était d'autant plus attendue que le marché du travail ne réagit traditionnellement qu'avec retard à la conjoncture et n'a donc pas pu intégrer le léger redressement du PIB enregistré entre mars et juin. Mais elle n'en est pas moins grave. La hausse du taux de chômage au sens du BIT aurait en effet été encore plus forte si le chômage partiel n'avait pas amorti encore plus que précédemment le choc de la dégradation du marché de l'emploi. Le nombre de salariés concernés s'est en effet littéralement envolé.

De 0,2 % de la population en emploi au troisième trimestre de 2008, la proportion était déjà montée à 0,6 % début 2009. Au deuxième trimestre, elle a doublé, à 1,2 %. L'Insee évalue à 319.000 le nombre de personnes concernées entre avril et juin. C'est 160.000 de plus que les trois mois précédents et c'est du jamais-vu depuis 1993.

Une pause du chômage partiel entre juillet et septembre est attendue, du fait des congés, mais celle-ci sera sans doute plus faible que les années précédentes. Sa progression devrait repartir à partir de septembre, d'autant que le gouvernement a annoncé son intention de répondre à la demande des partenaires sociaux d'assouplir encore le dispositif. Depuis hier, et la publication d'un décret au « Journal officiel », les entreprises peuvent notamment relever, à un millier, le nombre d'heures de chômage partiel pour chaque salarié sur l'année. Jusqu'alors, seule l'industrie automobile y avait droit. Malgré cela, « *la tendance à la dégradation du marché du travail devrait encore se poursuivre quelques trimestres* », selon le gouvernement.

### **Grand emprunt : la CGT refuse de participer à la concertation**

La concordance des temps n'avait rien de fortuit. Hier, au moment même où Nicolas Sarkozy reprenait la « *très bonne idée* » de Bernard Thibault d'organiser des états généraux de l'industrie, le secrétaire général de la CGT sonnait la charge contre la « *politique de gribouille* » du président de la République, avec son grand emprunt décidé « *sans aucune discussion préalable avec les organisations syndicales* ». « *On emprunte parce qu'on a réduit l'imposition des plus riches avec des cadeaux comme le bouclier fiscal* » et cela « *va d'abord bénéficier aux plus gros épargnants et aux banques* », a dénoncé le leader syndical. Il a expliqué que la CGT « *ne veut pas contribuer à ce mauvais choix* », donc qu'elle « *ne participera pas au semblant de concertation sur l'utilisation de l'emprunt* ». « *On marque le coup* », a expliqué le leader syndical, qui a contesté tout lien entre cette politique de la chaise vide et la tenue du congrès de la CGT. Il a en outre relativisé le geste de Sarkozy sur l'industrie : « *Je n'ose imaginer que le président de la République puisse penser que la CGT considère comme une grande victoire historique le fait qu'il y ait des états généraux sur l'industrie.* »

### **Mobilisation**

Interrogé sur les perspectives d'action intersyndicale, Bernard Thibault a expliqué que son organisation « *fait tout son possible pour que se tienne une rencontre la semaine prochaine* ». Il n'en a pas moins annoncé plusieurs mobilisations : outre la journée du 7 octobre, organisée par la Confédération syndicale internationale, évoquée aussi par le cédétiste François Chérèque, il a évoqué une mobilisation des fédérations de la CGT de l'industrie le 22 octobre. Il a aussi lancé « *une alerte en direction des femmes salariées* » au sujet des validations d'années au titre des enfants pour la retraite, les appelant à se joindre à la « *mobilisation nationale pour les droits des femmes* » du 17 octobre organisée à l'initiative du Collectif national pour les droits des femmes et de Femmes solidaires.